

De : AUCKENTHALER Jérôme [jerome.auckenthaler@normandie.chambagri.fr]

Date d'envoi : lundi 14 octobre 2019 19:24

Objet : Retombées Lubrizol : reprise de la collecte laitière - MISE A JOUR

Au vu de l'**avis écrit de l'ANSES**, la DGAL a autorisé la reprise de la collecte laitière des 118 communes de la Seine-Maritime concernées par les retombées de Lubrizol.

L'arrêté préfectoral pour la Seine-Maritime est joint.

La **collecte laitière** va donc pouvoir reprendre, en principe selon votre calendrier habituel (48h ou 72h), sans que la quantité collectée puisse excéder le nombre de traites habituel. Les laiteries procéderont à une mesure individuelle d'acidité. Pour connaître les conditions précises de la reprise de la collecte par votre laiterie, prenez contact avec votre ARC habituel.

La commercialisation des **produits laitiers transformés** pendant la période de consignation est également possible dans les conditions antérieures.

N'hésitez pas à nous faire part des **difficultés** qui pourraient se faire jour à l'occasion de cette reprise de collecte.

La Chambre d'agriculture

Cordialement,

Jérôme AUCKENTHALER
Directeur général